

BRICORAMA
Société anonyme
Au capital de 28.276.576 €.
Siège social : ZAC des Boutareines,
94350 Villiers sur Marne.
957 504 608 R.C.S. Créteil.
N° INSEE : 957 504 608 00853

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-129-5 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, de l'usage qui a été fait de la délégation consentie au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte réunie le 29 juin 2010, dans sa treizième résolution, à procéder, immédiatement ou à terme à une ou plusieurs augmentations de capital social par incorporation de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes, sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites de la Société ou d'élévation du nominal des actions existantes.

I - Description des conditions définitives de l'augmentation de capital telles que décidées par le conseil d'administration.

1. Faisant usage de la délégation consentie au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2010 dans sa treizième résolution, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 28 mars 2011, d'augmenter le capital social de 2.827.655 € par incorporation d'une somme du même montant prélevé sur le compte « Autre réserves », par la création et l'attribution gratuite d'actions nouvelles aux actionnaires.

Compte tenu de l'absence d'opérations de levées d'option ou de souscription d'actions nouvelles à la veille de l'opération d'attribution, le Président Directeur Général, sur délégation du conseil d'administration, n'a procédé à aucun ajustement du nombre total d'actions nouvelles à créer et du montant de l'augmentation du capital social initialement prévus.

Cette augmentation de capital s'est réalisée le 21 avril 2011 par la création de 565.531 actions nouvelles, de 5 € de valeur nominale chacune entièrement libérée, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues.

Le capital social a en conséquence été fixé à 31.104.215 €, composé de 6.220.843 actions.



Les droits formant rompus ne sont ni négociables ni cessibles. Les actions nouvelles correspondant à l'ensemble des rompus seront vendues sur le marché boursier, les frais de négociation étant pris en charge par la Société. Les sommes provenant de la vente sont allouées aux titulaires des rompus proportionnellement à leurs droits à partir du 10 mai 2011.

Les demandes d'attribution seront reçues au guichet CACEIS CORPORATE TRUST qui assurera la centralisation de ces opérations.

L'émission sera réalisée directement par Euroclear France, qui se chargera de l'attribution automatique aux propriétaires de 10 actions ou d'un multiple de 10 actions.

2. Les actions nouvelles portent jouissance à compter du 1er janvier 2010 et sont assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles ont droit, au titre de l'exercice 2010 et des exercices ultérieurs, au même dividende que les actions anciennes.

3. Les actions nouvelles revêtiront la forme nominative ou au porteur au choix des souscripteurs.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'émetteur pour les titres nominatifs purs et pour ceux qui le désirent ;
- chez l'intermédiaire habilité de leur choix, pour les titres nominatifs administrés ;
- chez l'intermédiaire habilité de leur choix pour les titres au porteur.

II- Incidences de l'augmentation de capital sur la situation des actionnaires

L'augmentation de capital ayant été réalisée par incorporation de réserve et attribution gratuite d'actions aux actionnaires, elle n'a pas d'incidence sur la situation des titulaires de titres du capital en termes de dilution.

L'incidence de l'opération sur la quote-part des capitaux propres pour le détenteur d'une action préalablement à l'émission des actions nouvelles serait la suivante, sur la base des capitaux propres sociaux au 31 décembre 2010 d'un montant de 213.164.500 euros :

	base non diluée	base diluée*
Avant émission des actions nouvelles	37,69 €	37,81 €
Après émission des actions nouvelles	34,27 €	34,43 €

* calculé sur la base des 105.000 actions restant à souscrire au 31/12/2010 au titre du plan d'options de souscription d'actions, avant ajustements liés à l'opération

JOB

△

L'opération reste toutefois globalement neutre pour les actionnaires puisque la baisse de leur quote-part de capitaux propres par action est compensée par une augmentation du nombre d'actions.

III- Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action

L'incidence théorique de l'augmentation de capital, telle que décrite au I ci-dessus, sur la valeur boursière de l'action résultant de la moyenne des cours d'ouverture de l'action BRICORAMA aux vingt séances de bourse précédant l'opération est une baisse proche de 10% du cours de l'action.

Fait à Villiers sur Marne
Le 22 avril 2011

Le Conseil d'administration

